

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 27 MARS 2017

2017-017

Date de convocation : 16/03/2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 9

votants : 9

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE,

Absents excusés : V. LEROY

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°17 : FORMATION DE L'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

Afin de compléter les compétences de l'agent technique polyvalent et de se mettre en conformité avec les normes de sécurité, le Maire propose de lui faire suivre une formation « CACES plateforme élévatrice mobile de personne » et « Formation échafaudage roulant ».

Il présente un devis de la société IPFAC pour chaque formation :

- CACES plateforme élévatrice mobile de personne pour un montant de 554,00€ HT ou 664,80€ TTC
- Formation échafaudage roulant 200,00€ HT ou 240,00€ TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition de former l'agent technique polyvalent par la société IPFAC pour un montant de 554,00€ HT ou 664,80€ TTC pour la formation de CACES plateforme élévatrice mobile de personne et pour un montant de 200,00€ HT ou 240,00€ TTC pour la formation échafaudage roulant.

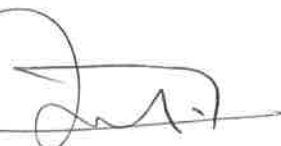

Il inscrit les sommes au budget communal de l'année 2017, en section de fonctionnement à l'article 6184.

Il charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités et signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 27 mars 2017.

Le Maire



Daniel CHARLET
MAIRE DE MORLINCOURT
(OISE)